

Au fil des saisons



UN PIQUE-NIQUE TRÈS APPRÉCIÉ

Le 12 août dernier eut lieu le pique-nique en blanc sur le parterre de l'église. Entourée de fleurs, sous un ciel radieux et parée de leurs plus beaux habits blancs, la cinquantaine de participants profita de ce moment hors de l'ordinaire pour passer du bon temps ensemble. Flâner sur la pelouse devant l'église, admirer les plates-bandes, visiter l'exposition sur Pamphile Le May, apprécier les nouveaux panneaux historiques et, finalement, prendre un bon repas entre amis constituèrent le programme. Plusieurs participants du rassemblement des familles Lemay, Houde, Gauthier, Beudet et Legendre s'étant joints au pique-nique, ce fut une occasion pour des échanges fort intéressants. Une belle activité qui mérite d'être répétée!



Installations septiques.....2	Transport en autobus2	Comité d'embellissement.....4
Rinçage du réseau d'aqueduc.....2	Limites de vitesse.....2	La Fabrique4
Collecte des déchets volumineux.2	Calendrier des activités3	

MISE AUX NORMES DES INSTALLATIONS SEPTIQUES

En juillet 2012, le conseil municipal de Sainte-Croix adoptait la plus récente version du règlement relatif à l'installation et l'entretien des installations septiques (490-2012). Ce règlement contient les dispositions jugées nécessaires pour préserver la qualité de l'environnement et éliminer les risques concernant la santé publique. Ce règlement indique aussi que la municipalité est responsable de l'application du Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r.22) découlant de la Loi sur la qualité de l'environnement du Gouvernement du Québec.

Depuis le 1^{er} mai 2016, la MRC de Lotbinière administre un service régional de vidange des installations septiques résidentielles et de villégiature sur son territoire pour lequel l'Organisme de bassins versants (OBV) de la zone du Chêne a été mandaté. Ce service de vidange s'intègre dans la planification stratégique de la MRC de Lotbinière, plus particulièrement il répond à l'enjeu : « Préserver et améliorer la qualité de l'environnement, naturel et humanisé ». Il permet également de rencontrer les orientations décrites dans la nouvelle version du Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) de la MRC de Lotbinière adopté en 2016. Ce service est obligatoire et il est mis en application uniformément pour tous les citoyens dont la résidence n'est pas raccordée à un réseau d'égout municipal ou privé.

Dans le cadre de ce travail, la municipalité de Sainte-Croix reçoit annuellement un rapport précisant, en plus de la date à laquelle une vidange a été effectuée, certaines informations relatives aux caractéristiques des installations septiques. Les données récoltées ont permis de tracer un portrait de l'état des installations septiques sur son territoire. Une proportion importante des systèmes de traitement et d'évacuation des eaux usées seraient dérogatoires et susceptibles de contaminer l'environnement.

Tenu de mettre en application les enjeux de la planification stratégique de la MRC, le conseil municipal de Sainte-Croix s'engage à la mise aux normes des installations septiques sur son territoire. Pour faciliter la mise aux normes des installations dérogatoires ou absentes, la Municipalité envisage adopter un règlement d'emprunt qui permettra de prêter directement aux propriétaires les sommes nécessaires au remplacement ou à la modification des installations septiques existantes ou à l'aménagement de nouveaux systèmes de traitement et d'évacuation des eaux usées. Les propriétaires qui décideront de se prévaloir de cette aide rembourseront l'emprunt à même le paiement de leur compte de taxes au fil des ans (horizon temporel à définir).

La mise aux normes des installations septiques débutera au cours de l'année 2019. La municipalité tiendra d'ailleurs une séance d'information concernant les actions à prendre pour assurer cette mise aux normes le 07 novembre 2018 à 19h00. Nous comptons sur votre collaboration dans la résolution des situations qui dérogent au règlement municipal et à celui du Gouvernement du Québec.

RINÇAGE DU RÉSEAU D'AQUEDUC

Attention à l'eau jaune!

Afin d'assurer la qualité de l'eau potable, le Service des travaux publics procédera au rinçage du réseau d'aqueduc municipal du 17 au 21 septembre 2018 inclusivement entre 6 et 17 heures. Cette opération consiste à enlever les dépôts qui s'accumulent avec le temps dans les conduites d'aqueduc par la mise en vitesse de l'écoulement de l'eau et la vidange au moyen des bornes incendie.

Durant l'opération, on observera une baisse de pression et, parfois, l'eau prendra une coloration jaunâtre plus ou moins prononcée. Il est alors recommandé de laisser couler l'eau froide avant toute utilisation, surtout si vous devez laver des vêtements.

Merci de votre bonne collaboration.
Le Service des travaux publics

Le comité Familles-MADA vous informe

Tous les premiers lundis du mois, un transport par autobus pour aller à Laurier Québec à Québec sera proposé à la population. Le départ vers Laurier Québec se fera de l'hôtel de ville de Sainte-Croix à 9h00; le retour de Laurier Québec vers Sainte-Croix se fera à 15h00.

Pour informations, contacter Mme Lucienne Côté au
418-926-2451

PROCHAIN DÉPART : Le 01^{er} octobre 2018

Collecte de DÉCHETS VOLUMINEUX

La collecte se fera **jeudi le 27 septembre pour le secteur rural** et **vendredi le 28 septembre pour le secteur urbain.**

De plus, nous vous rappelons que les déchets doivent être déposés la veille, au sol et non dans une remorque, le plus près possible de la rue, séparément des autres déchets.

Pour connaître la liste des déchets qui ne sont pas ramassés, veuillez consulter la rubrique *Environnement - Gestion des matières résiduelles* sur notre site internet www.ville-sainte-croix.ca sous l'onglet *Vivre à Sainte-Croix.*

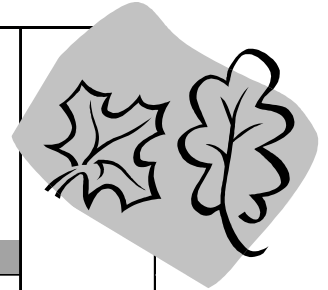
LES LIMITES DE VITESSE SERONT RÉDUITES À 30 KM/H DANS TOUTES LES RUES LOCALES DE LA MUNICIPALITÉ.



Suivant la résolution # 133-2018, le conseil municipal annonce à la population de Sainte-Croix le début des démarches pour officialiser **la réduction de la vitesse de 50 km/h à 30 km/h** dans toutes les rues locales du secteur urbain. La Municipalité imposera cette réduction de vitesse dès cet automne. Cette limite ne s'appliquera cependant pas à la rue Principale ni à la rue Laurier, étant toutes deux sous la responsabilité du Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports.

Pour que cette réduction de vitesse entre en vigueur, la municipalité modifiera son règlement harmonisé # 568-2017 sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés. Cette démarche s'échelonnait de septembre à octobre 2018. Dès que le règlement sera en vigueur, le service des Travaux Publics installera à l'entrée de chacune des rues qui se raccordent avec les rues Principale et Laurier un panneau de signalisation indiquant la nouvelle vitesse réglementaire.

Calendrier des activités - Octobre 2018



Octobre 2018						
Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
	1 <u>Transport vers Laurier Québec</u> 9h Hôtel de ville Info : 418-926-2451 <u>Jeux des générations</u> 13h30 à 16h Salle Robert-Daigle Info : 418-926-3396	2 <u>Bibliothèque municipale</u> 16h30 à 20h École Pamphile-Le May <u>Séance du conseil</u> 19h00 Salle des Chevaliers	3	4 <u>Bibliothèque municipale</u> 16h30 à 20h École Pamphile-Le May <u>Jeux des générations</u> 13h30 à 16h Salle Robert-Daigle Info : 418-926-3396	5 <u>Club de l'Age d'Or</u> <u>Soirée de danse</u> 20h Salle Robert-Daigle Info : 418-926-3466	6
7 <u>Patinage libre</u> 17h à 18h30 À l'aréna Info : 418-926-2133	8	9 <u>Bibliothèque municipale</u> 16h30 à 20h École Pamphile-Le May	10	11 <u>Bibliothèque municipale</u> 16h30 à 20h École Pamphile-Le May <u>Jeux des générations</u> 13h30 à 16h Salle Robert-Daigle Info : 418-926-3396	12	13
14 <u>Patinage libre</u> 17h à 18h30 À l'aréna Info : 418-926-2133	15 <u>Jeux des générations</u> 13h30 à 16h Salle Robert-Daigle Info : 418-926-3396	16 <u>Bibliothèque municipale</u> 16h30 à 20h École Pamphile-Le May	17	18 <u>Bibliothèque municipale</u> 16h30 à 20h École Pamphile-Le May <u>Jeux des générations</u> 13h30 à 16h Salle Robert-Daigle Info : 418-926-3396	19 <u>Cinéma familial</u> 19h à 21h Salle Robert-Daigle Info : 418-926-2641	20
21 <u>Patinage libre</u> 17h à 18h30 À l'aréna Info : 418-926-2133	22 <u>Jeux des générations</u> 13h30 à 16h Salle Robert-Daigle Info : 418-926-3396	23 <u>Bibliothèque municipale</u> 16h30 à 20h École Pamphile-Le May	24	25 <u>Bibliothèque municipale</u> 16h30 à 20h École Pamphile-Le May <u>Jeux des générations</u> 13h30 à 16h Salle Robert-Daigle Info : 418-926-3396	26 <u>Soirée Halloween familial</u> 19h à 22h Salle Robert-Daigle Info : 418-926-2641	27
28 <u>Patinage libre</u> 17h à 18h30 À l'aréna Info : 418-926-2133	29 <u>Jeux des générations</u> 13h30 à 16h Salle Robert-Daigle Info : 418-926-3396	30 <u>Bibliothèque municipale</u> 16h30 à 20h École Pamphile-Le May	31			

LA RUBRIQUE DU COMITÉ D'EMBELLISSEMENT

Le choix d'un arbre

Les arbres, c'est bien connu, offrent de multiples bienfaits. En plus d'être décoratifs, ils apportent de l'ombre, diminuent la chaleur émanant des bâtiments et de l'asphalte, transforment le CO2 en oxygène et offrent un habitat pour plusieurs espèces d'oiseaux. Ce n'est pas pour rien que nous avons à Sainte-Croix un règlement municipal qui oblige les propriétaires d'une nouvelle maison à planter trois arbres sur leur terrain.

Mais avant d'acheter un arbre, nous devons considérer plusieurs éléments pour faire un choix éclairé. Il faut d'abord définir l'emplacement. La place disponible déterminera la hauteur et la largeur maximales que l'arbre adulte pourra atteindre. Gardez en tête que les très grands arbres peuvent prendre jusqu'à trente ans ou plus avant d'atteindre leur taille finale. Mesurez votre terrain en pensant aux contraintes : les fils électriques, la proximité de la maison, du voisin ou de la piscine.

Il y a aussi la question des racines qui revient régulièrement. En général, les racines prendront bien plus d'espace en-dessous de la terre que la couronne de l'arbre au-dessus. Les racines qui dépassent le diamètre de la couronne sont par contre moins vigoureuses et moins envahissantes. Les exceptions bien connus et prohibés sur des terrains urbains sont l'érable argenté, le peuplier et le saule pleureur.

On doit aussi évaluer le degré d'ensoleillement du terrain. Beaucoup d'arbres préfèrent le plein soleil, mais plusieurs espèces tolèrent la mi-ombre ou même l'ombre. L'arbre lui-même, une fois adulte, créera une zone d'ombre plus ou moins importante sur votre terrain, qui peut nuire à vos fleurs et arbustes.

Est-ce que le terrain est exposé aux vents froids ou au contraire, bien protégé? Comme tous les végétaux, les arbres sont classés selon la zone de rusticité. À Sainte-Croix, choisissez les arbres des zones 2, 3 et 4.

Après, il y a la qualité du sol à considérer. Est-il sablonneux ou argileux? Le terrain est-il bien drainé ou, au contraire, toujours humide?

Et enfin, il y a vos exigences personnelles. Préférez-vous les conifères aux feuillus? Voulez-vous un arbre qui fleurit ou qui a une coloration intéressante à l'automne? Quel est votre degré de tolérance envers les fruits qui tombent ou qui attirent des animaux et envers les feuilles à ramasser?

Une fois toutes ces questions posées, vous êtes mieux outillés pour choisir parmi la large sélection d'arbres proposée dans les pépinières.

Vous cherchez un petit arbre qui fleurit au printemps et vous considérer les fruits comme un plus : optez pour un pommier ou même un pommier, qui pourrait être fertilisé par un pommier du voisinage. Vous ne voulez pas cacher la vue : prenez une variété colonnaire qui restera assez étroite. Vous avez un peu plus de place : le lilas japonais, l'érable de l'Amour ou l'amélanchier glabre sont des choix intéressants. Vous avez un grand espace à combler : pensez aux tilleuls, aux chênes, aux féviers. Votre emplacement est plutôt ombragé : l'ostryer de Virginie est peut-être pour vous.

Si vous ne croyez vraiment pas avoir assez de place pour un arbre, allez vers les arbustes greffés sur tige, comme les lilas, hydrangées ou les fusains. Ils offrent quand même une hauteur intéressante et peuvent occuper la place de plante vedette dans une plate-bande devant la maison.

Pour finir, je vous propose mon arbre coup-de-cœur : le Ginkgo biloba, aussi appelé l'arbre aux quarante écus. Peu connu au Québec il y a encore quelques années, on le voit de plus en plus souvent comme arbre de rue, parce qu'il supporte bien les conditions urbaines. C'est le plus vieil arbre au monde, et, malgré ses feuilles en éventail qui deviennent jaune or à l'automne, il est classé parmi les conifères. De croissance lente, il peut atteindre entre 15 et 20 mètres de hauteur. Ce sont essentiellement les arbres mâles qu'on trouve sur le marché, parce que les fruits des arbres femelles dégagent une odeur désagréable. Un bel exemplaire à admirer se trouve au Jardin Van Den Hende et sur les Plaines d'Abraham à Québec.

RÉPARATIONS MAJEURES À L'ÉGLISE DE SAINTE-CROIX

La Fabrique Saint-Laurent-Rivières-du-Chêne a reçu une subvention de 95 000 \$ du ministère de la Culture du Québec pour les réparations majeures à l'église de Sainte-Croix. Cette subvention s'ajoute à celle de 144 240 \$ obtenue en 2017. Rappelons que, en mars dernier, les prix obtenus en appel d'offres avaient forcé à reporter les travaux et à solliciter une subvention supplémentaire. Le montant additionnel obtenu est inférieur à ce que la Fabrique demandait, ce qui a amené ses responsables à examiner attentivement la situation avec l'architecte. Finalement, la décision fut prise, le 15 août dernier, alors que l'assemblée de Fabrique a mis en route le projet en mandatant l'architecte pour réviser les plans et devis et pour préparer le nouvel appel d'offres à lancer tôt en janvier. Les travaux nécessaires consistent principalement à refaire des portions importantes de la maçonnerie des deux clochers.

René Demers
Coordonnateur St-Laurent-Rivières-du-Chêne à Sainte-Croix

DISPONIBILITÉS DU MAIRE

J'alloue du temps aux citoyens de Sainte-Croix qui désirent me rencontrer à l'hôtel de ville. Il s'agit de prendre un rendez-vous dans les jours et les heures qui sont énumérés ci-dessous en appelant au bureau municipal, 418-926-3494.

Mercredi le 19 septembre 2018 entre 9h et 12h

Mercredi le 26 septembre 2018 entre 9h et 12h

Mercredi le 03 octobre 2018 entre 9h et 12h

Mercredi le 10 octobre 2018 entre 9h et 12h

L'Avis Municipal est un bulletin d'information publié par la municipalité de Sainte-Croix.

Directrice générale : Mme France Dubuc
Directrice générale adjointe : Mme Christiane Couture
Directeur des travaux publics : M. Stéphane Milot
Directrice des loisirs : Mme Josianne Tardif
Service de l'urbanisme : M. François Bienvenu
Secrétaire : Mme Amélie Huot
Secrétaire : Mme Édith Plourde

Toute reproduction est autorisée en citant la source. ISSN : 60299
Dépôt légal : Bibliothèque nationale du Québec